

## Libre circulation des personnes Le débat doit se poursuivre dans le mouvement ouvrier: quels avantages les travailleurs ont-ils à en retirer?

.....

## Constitution européenne Meeting international le 22 janvier à Paris pour que le NON l'emporte!

.....

Baisses de salaires, reports des charges, diminution des prestations... aucun aspect de la vie sociale ne semble devoir être épargné dans le budget 2005 présenté par le Conseil d'Etat genevois et aggravé par le Grand conseil, qui l'a finalement approuvé malgré la résistance du PSG. Cette politique dresse contre elle depuis des mois la mobilisation de la population. Les manifestations, et les grèves se succèdent, témoignant d'une véritable vague de fond. Les référendums cantonaux se succèdent eux-aussi, et font tomber tous les records en terme de nombre de signatures. Personne ne peut nier que la politique de frein aux dépenses, le « plan financier quadriennal », toute cette politique d'austérité budgétaire en général offre de grandes similitudes – dans son contenu comme dans ses mécanismes – avec la politique imposée par l'UE à ses membres en vertu de l'application du traité de Maastricht. Si la ressemblance est frappante, il y a toutefois une particularité helvétique. C'est bien entendu la même politique, visant les mêmes objectifs (liquider les services publics, les statuts, les assurances sociales), s'appuyant sur les mêmes mécanismes (les caisses vides), avec les mêmes arguments

### Editorial

## La démocratie ou la Constitution européenne

par Max Robert

(équilibrer les comptes, réduire la dette). Mais elle se heurte ici à une mobilisation qui peut, dans une certaine mesure, s'appuyer sur des droits démocratiques et une part de souveraineté que n'ont plus les travailleurs dans les pays membres de l'UE. Il y a le droit de référendum, qui est très systématiquement saisi par les organisations ouvrières pour combattre en défense des revendications. Le système fédéral suisse hérité de la Révolution bourgeoise de 1847-48 donne en effet au peuple la possibilité de combattre les décisions arrêtées par les parlements, à tous les niveaux. Faut-il s'étonner si la population, s'appuyant sur ses organisations, se sert de ces points d'appui pour

défendre les conquêtes sociales ? Ainsi, qui veut défendre les conquêtes sociales doit défendre pied à pied les droits populaires et la souveraineté des parlements élus. Il faut alors poser la question : ces droits et conquêtes inscrits dans la législation suisse par les révolutionnaires de 1848, ces droits auxquels tiennent les syndicats et le PS et dont ils se servent pleinement, ces droits ne sont-ils pas incompatibles avec tous les mécanismes de l'Union européenne à laquelle le Conseil fédéral veut tellement que la Suisse adhère ? Et cette question est évidemment plus brûlante encore si l'on prend en considération la « Constitution européenne » en vertu de laquelle les décrets (notamment de la Commission européenne) priment sur le droit national (et a fortiori cantonal). Ces questions se trouvent concentrées dans toutes les revendications, dans toutes les mobilisations, en Suisse comme en Europe. C'est pour cette raison que le Comité de rédaction du *Journal*, tout en soutenant les référendums lancés contre la politique de démantèlement du Conseil d'Etat genevois, soutient la manifestation et la conférence européenne du 22 janvier à Paris pour le NON à la Constitution européenne.

Le Comité national en défense des services publics s'est réuni le 10 décembre 2004 à Zurich

## Constitution européenne: la discussion doit se poursuivre dans le mouvement ouvrier

### La Constitution européenne: la discussion au Congrès du PSS

Le comité a procédé à un échange d'appréciation sur la discussion qui s'est déroulée dans le cadre du Congrès du PSS au sujet de l'adhésion à l'Union européenne. Il a été relevé que la discussion que nous avons eue lors du précédent comité le 17 septembre à Genève, avait permis d'ouvrir la discussion, dans le Congrès lui-même, sur les conséquences d'une adhésion à l'UE du point de vue des services publics et des droits démocratiques, notamment par rapport à la Constitution européenne. Le président du PSS, Hans-Jürg Fehr, a déclaré à la presse à l'issue du congrès: «*Nous nous prononcerons sur les résultats des négociations et s'ils devaient s'avérer inacceptables, nous le dirons.* » Le comité a apprécié ces déclarations en rapport avec les initiatives et les propositions qui ont été faites par les sections et par les délégués. Le débat va donc se poursuivre.

Le comité a pour sa part poursuivi la réflexion en relation avec les accords bilatéraux avec l'UE, et en particulier en ce qui concerne la libre circulation des personnes. En quelques mois, il est apparu de manière évidente que ces accords débouchaient sur une sous-enchère salariale massive, que les mesures d'accompagnement ont été incapables d'empêcher. Le renforcement de ces mesures, voté par le Parlement parallèlement à l'élargissement de la libre circulation aux pays de l'Est, ne devrait pas modifier cette réalité. Faut-il dès lors s'engager dans le sens d'un référendum? Le comité est d'avis qu'il faut poursuivre cette discussion dans les syndicats et dans le Parti socialiste. Rappelons qu'une proposition a été adoptée par le Congrès du PSS qui conditionne le soutien à ces accords à une évaluation concrète de la situation.

Le comité a aussi réaffirmé son intention de poursuivre l'information et la discussion sur la Constitution européenne. Le comité constate que des affirmations totalement erronées sont répandues à son sujet, accréditant l'idée que cette Constitution serait à la base d'un fondement démocratique de l'UE. Il faut donc démontrer preuve à l'appui qu'elle est au contraire en totale contradiction avec la démocratie directe et qu'elle menace l'existence des services publics. Dans cette optique, le comité a répondu positivement à un appel lancé par Gérard Schivardi, maire et conseiller régional de l'Aude, à manifester à Paris le 22 janvier pour le NON à la Constitution européenne pour la défense des services publics, des communes, des statuts, du Code du travail, des conventions collectives. Le comité a décidé d'adresser un message de soutien à Gérard Schivardi. Des membres du comité se rendront à Paris le 22 janvier.

### Le comité a procédé à un tour d'horizon des attaques contre les services publics

Il constate que celles-ci se poursuivent de multiples façons et à un rythme qui s'accélère. Une

nouvelle loi visant à ouvrir le marché de l'électricité conformément aux exigences de l'UE est en préparation. De ce point de vue, plusieurs cantons, pour contraindre les décisions du Tribunal fédéral, ont adopté, ou sont en voie d'adopter, des lois cantonales affirmant le caractère public des entreprises électriques. A Genève, une initiative a recueilli 14'000 signatures.

Malgré la prise de position du Congrès du PSS et des syndicats contre la «*péréquation financière*», celle-ci est passée en votation et cela aura nécessairement des répercussions négatives sur les services publics dans la mesure où les cantons et les communes ne pourront pas toujours faire face aux charges nouvelles qui leur sont imposées, mais aussi parce que la Confédération pourra dicter des mesures de démantèlement par le biais des concordats intercantonaux.

L'offensive contre les services publics s'opère aussi à partir de la politique dite «*des caisses vides*». A Neuchâtel, les partis de droite veulent faire passer une loi, qui sous couvert de «*frein à l'endettement*» vise à imposer des coupes budgétaires drastiques, alors que d'un autre côté la majorité bourgeoise procède à des allége-

ments fiscaux pour les contribuables fortunés et pour les entreprises.

Le comité s'est aussi inquiété des conséquences des externalisations à La Poste. Par la mobilisation le syndicat de la Communication a réussi à imposer «*en principe*» le respect de la CCT Poste pour les secteurs touchés. Mais il est clair que le but des externalisations est de baisser les salaires en mettant les différents opérateurs en concurrence, y compris à l'interne de l'entreprise. Le comité a enregistré avec satisfaction le fait qu'un référendum contre l'élargissement de la sous-traitance ait recueilli plus de 14'000 signatures à Genève (alors que le nombre exigé légalement pour un référendum est de 7'000).

Au Tessin, le Conseil d'Etat envisage de regrouper le secteur psychiatrique dans le cadre d'une «*fondation*».

A Neuchâtel, les hôpitaux communaux seraient regroupés dans le cadre d'un «*Etablissement hospitalier multisite*». Cet «*établissement*» serait indépendant de l'Etat, les salaires des directeurs fixés par un conseil d'administration et les salariés soumis à une CCT de droit privé. Le SSP a lancé le référendum contre ce projet.

UCPO

## Nos vœux pour l'année 2005

Chère lectrice, cher lecteur du *Journal*, chère et cher camarade,

Les militants qui se reconnaissent dans le *Journal* des Cercles pour une politique ouvrière seront appelés cette année encore, peut-être plus encore que par le passé, à chercher avec des milliers d'autres les voies de la résistance contre la politique qui, partout, vise à liquider les conquêtes sociales et démocratiques.

Le *Journal* sera partie prenante de ces mobilisations et de ces combats.

Les enjeux, cette année, seront considérables:

2005 est l'année de la ratification - ou non - par les pays membres de l'UE de la Constitution européenne. Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'UE, la façon dont la politique de déréglementation impulsée par Bruxelles s'applique dans les pays membres, la façon dont les résistances s'expriment ne peuvent pas nous être indifférents: le Conseil fédéral calque sa politique sur celle de l'UE.

2005 sera pour nous l'année de la ratification - ou non - de l'ex-

tension de l'accord sur la libre circulation des personnes.

2005 sera l'année de l'élection des parlements cantonaux dans divers cantons de Suisse.

Nous serons partie prenante de ces enjeux. Pensez, dans l'immediat:

◆ A réserver la date du 19 février pour l'assemblée générale de l'UCPO;

◆ A contribuer à la campagne financière qui servira notamment à financer la Conférence mondiale de Madrid des 15-18 mars (voir page 12).

Le comité de rédaction

Libre circulation des personnes

## Après le soutien des organisations ouvrières à la libre circulation des personnes: le débat n'est pas clos!

◆ *L'USS et le PSS ont fait connaître leur soutien à l'extension de la libre circulation des personnes aux travailleurs issus des nouveaux pays membres de l'UE. Ces prises de position risquent d'affaiblir le combat en défense des conditions de travail. La discussion, cependant, n'est pas close!*

*Sur la question de la « libre circulation des personnes », la position du Journal de l'UCPO n'a jamais souffert la moindre ambiguïté : l'accord passé avec l'UE, loin de promouvoir un droit pour les travailleurs, est un instrument de démantèlement des conquêtes sociales. Le terme lui-même est largement usurpé : il ne s'agit pas proprement dit de « libre circulation des travailleurs », mais de libre concurrence, de libre exploitation au profit du patronat.*

*Nous appelons à voter contre les bilatérales, notamment à cause de cet aspect : la mise en concurrence des travailleurs au niveau européen est sans doute un acquis pour la « compétitivité » des entreprises, mais du point de vue des conditions de travail, elle ne peut que conduire à une sous-enchère systématique et brutale. Nous insistons sur le fait que les « mesures d'accompagnement » ne sont que le sirop destiné à faire passer la pilule, qu'elles ne peuvent pas avoir la moindre efficacité pratique du point de vue de la défense des conquêtes sociales. En effet, ces dispositions prévoient que des commissions tripartites*

*peuvent être saisies dès lors que l'on a constaté des cas de « sous-enchère abusive et répétée », et qu'elles peuvent alors demander que les CCT soient déclarées de force obligatoire dans la branche. Nous l'avons dit et répété, ces dispositions ne constituent pas une protection suffisante : (voir notamment n° 271),*

- D'abord, **toute** sous-enchère est abusive ;
- Ensuite, la sous-enchère doit avoir été « constatée », dans une situation où les contrôles ne sont pas systématiques, et rendus extrêmement difficiles par l'extrême « volatilité » du marché de l'emploi ;
- Par ailleurs, les tripartites ne sont pas des cadres dans lesquels les travailleurs sont majoritaires. Ils risquent de ne pas l'emporter toujours ;
- Finalement, l'existence des CCT ne garantit pas que les conditions de travail seront appliquées. Par exemple, une bonne partie des très nombreux abus constatés depuis le mois de juin l'ont été dans des secteurs conventionnés.

*En conséquence de quoi la suppression des autorisations préalables a ouvert la voie à une sous-enchère massive, à de nombreux et graves abus (chômeurs d'ex Allemagne de l'est engagés pour des missions ponctuelles et payés la moitié des salaires « usuels », par exemple). Voir notamment ci-dessous le cas des CFF.*

MR

### DUMPING

## De graves cas d'abus dans les chemins de fer

La plupart des commentateurs signalent le danger de sous-enchère dans les secteurs dans lesquels les engagements sont de courte durée, comme dans la construction, la prestation de service.

Dans ces secteurs, en effet, qu'ils soient conventionnés ou non, on a assisté à la multiplication des abus depuis le mois de juin (voir notamment le *Journal* n° 271), parce qu'il est extrêmement difficile d'effectuer des contrôles systématiques.

Mais la surprise est grande quand on s'aperçoit que les cas de dumping sont signalés également dans les secteurs soumis à une stricte réglementation, et à une autorisation préalable.

*Le Temps* dans ses éditions du 6 et du 17 janvier fait connaître le cas d'une société de transports fondée en 1999 pour

exploiter l'axe du Gothard, qui s'appuie sur la déréglementation (voir notre précédent numéro) pour s'emparer du marché. C'est déjà contraire à la conception qu'on est en droit de se faire du service public. Mais la question est nettement

plus grave encore. Cette société pratique des conditions de travail qui sont à la fois non conformes aux conditions usuelles, aux prescriptions de sécurité et à la loi.

La loi, selon *Le Temps*, prévoit que les tours de service ne

doivent pas excéder 15 heures. Or on a assisté à des tours de service pouvant aller jusqu'à 17 heures, voire 19.

### Salaires nettement inférieurs

Pour couronner le tout, comme le signale Christoph Ryts, porte parole de CFF-Cargo, lui aussi cité par *Le Temps*, les mécaniciens allemands gagnent en moyenne 27% de moins que leurs homologues suisses.

Même si on peut soupçonner le porte-parole des CFF d'exagérer un peu le trait dans le but de convaincre tout le monde de la nécessité de diminuer les salaires suisses pour les rendre plus concurrentiels, le chiffre est effrayant: c'est la liquidation de tous les emplois en Suisse et aux conditions actuelles qui est programmée si on ne fait rien pour renverser la vapeur!

### USS

## L'Office fédéral des transports ne respecte pas la loi

◆ *En décembre déjà, à propos d'une autre société, l'USS faisait paraître le communiqué suivant:*

“L'article 9 de la Loi fédérale sur les chemins de fer soumet l'autorisation d'accéder au réseau suisse des chemins de fer à la condition que «les conditions de travail usuelles dans la branche sont observées». En permettant aujourd'hui à lui seul, sur la base d'un certificat de sécurité, à l'entreprise allemande Railon d'accéder au réseau suisse des chemins de fer, l'Office fédéral des transports ne respecte pas la Loi. Depuis plusieurs mois, les syndicats ne cessent d'attirer l'attention sur le risque de sous-enchère salariale dans ce secteur (...)

Extension de la libre circulation des personnes aux travailleurs des nouveaux pays membres

## La discussion n'est pas close après le «oui» des organisations ouvrières

◆ *Aucune organisation syndicale ou politique du mouvement ouvrier ne s'est lancée dans le combat pour le NON à l'extension de la libre circulation des personnes. Quelles que soient les raisons de ce choix, il est contradictoire avec les intérêts de l'ensemble des travailleurs. Il fait l'impasse sur la situation réelle des travailleurs, se contentant de répondre à des considérations idéologiques comme « l'ouverture », « contre la xénophobie »...*  
*La question n'est pas tranchée, cependant. Vasco Pedrina, à sa façon, signalé lors de la conférence de presse du 21 décembre que la situation n'est pas résolue : « La discussion a mis en évidence le grand scepticisme, voire les profondes craintes, dans notre base, de voir se généraliser des pratiques de dumping social et salarial (...) Sans un changement radical d'attitude tant des autorités que des associations patronales au niveau de chaque canton, où les mesures doivent déployer leurs effets, nous ne pourrions pas soutenir activement, avec tout l'engagement nécessaire, l'accord en question dans la*

*campagne de votation populaire (...) Les mesures adoptées perdront toute crédibilité si elles ne sont pas appliquées. Et les syndicats avec elles, s'ils ne parviennent pas à briser rapidement les fortes résistances auxquelles nous sommes malheureusement confrontés ».*

*En conséquence de quoi, comme le signale Paul Rechsteiner à la même occasion, « le comité de l'USS a demandé, pour le printemps 2005, un rapport sur le fonctionnement de l'observation du marché du travail et les contrôles des salaires dans les cantons et les branches. Lors de sa séance d'avril 2005, il dressera un bilan sur cette base et décidera de son engagement pour la votation populaire encore à venir ».*

*Il ne semble pas inutile, pour contribuer à la discussion qui se poursuit, de revenir sur quelques faits avérés, de ceux qui sont têtus!*

*Alors ouvrons la discussion, sur la base des faits: ne faut-il pas un large front uni, PS, syndicats, pour que le NON l'emporte?*

MR

### Les mesures d'accompagnement « I » ne sont pas efficaces

Comme le signalait un syndicaliste interviewé par l'*Événement syndical* du 12 janvier, les mesures d'accompagnement sont difficilement applicables. « Les mesures qui nous ont fait adhérer aux bilatérales I, notamment la possibilité d'extension des CCT et la possibilité d'édicter un contrat type n'ont jamais été utilisées puisque les mesures d'observation du marché du travail qui permettraient cela sont quasi inexistantes. » Dans la même interview, ce syndicaliste évoque « la directive Bolkenstein, qui vise à supprimer l'obligation d'annonce pour les travailleurs détachés et considère que les conditions applicables sont celle du lieu de provenance », et il ajoute que « les récentes recommandations de la COMCO helvétique vont dans le même sens ».

Il faut en effet le signaler, c'est essentiel : aucune étude sérieuse ne dresse le bilan de l'ouverture des frontières en juin dernier. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a eu un afflux massif (aux termes de la loi, c'est-à-dire plus de 10% supérieur à la situation à la même période l'année précédente), et que de

nombreux cas d'abus ont été signalés, sans que les mesures d'accompagnement n'aient été actionnées.

Ce syndicaliste met le doigt sur le fond du problème: la libre circulation est un instrument aux mains du patronat pour liquider les conquêtes sociales.

L'USS le signale également dans un communiqué daté du 21 décembre : « Le problème est celui des employeurs et maîtres d'œuvre en Suisse qui font et feront pression sur les salaires et les conditions de salaire, ce qui provoquera aussi une hausse du chômage. Car s'ils peuvent engager en tout temps de la main d'œuvre moins chère, quelle que soit sa formation et son expérience, cela favorisera directement le chômage ».

Et c'est tellement vrai que selon *Le Temps* du 18 janvier, le DEEE (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures) du canton de Genève a lancé une campagne de sensibilisation destinée à favoriser l'embauche des chômeurs genevois. Yves Perrin, directeur du marché du travail, explique que « l'action est devenue urgente depuis l'ouverture des frontières, tant la situation du marché de l'emploi s'est détériorée. Si Genève a toujours attiré beaucoup de main d'œuvre, la concurrence

s'est accrue depuis juin ».

### Les mesures d'accompagnement « II » sont une esbroufe éhontée

Le Parlement a adopté l'extension de la libre circulation aux travailleurs issus des nouveaux pays membres de l'UE. Le risque de dumping est évidemment accru, cela n'a échappé à personne. C'est pourquoi le Parlement, cuisinant la même recette que la première fois, a fait semblant de donner des garanties.

Des inspecteurs seront engagés pour effectuer des contrôles. On parle de 150. On mesurera l'efficacité de cette disposition en apprenant par ailleurs que le nombre d'entreprises marchandes recensées par l'office de la statistique en 2001 dépasse les 600'000.

Par ailleurs, les dispositions permettant la déclaration de force obligatoire des CCT ont été modifiées : il fallait jusqu'ici, pour qu'une CCT puisse être déclarée de force obligatoire, qu'elle concerne au moins 30% des employeurs et 30% des travailleurs. Le Parlement a supprimé le quorum des employeurs. La déclaration de force obligatoire des CCT est ainsi rendue plus facile. Il a dans le même temps remonté le quo-

rum des travailleurs de 30% à 50%, ce qui se passe de commentaires.

Ce à quoi il faut ajouter que ces CCT « obligatoires » ne le seront pas en fait, puisque la loi prévoit des dérogations pour la majorité des entreprises : « Il n'est en effet pas envisageable de rendre obligatoire pour de très petites entreprises, voire des PME, des règles définies pour des entreprises comptant plusieurs centaines de travailleurs. L'organisation du travail, par exemple, deviendrait impossible pour les petites entreprises. Dans un tel cas, il appartiendra donc à l'autorité d'extension de fixer le champ d'application de façon à tenir compte de la diversité des entreprises au sein de la branche (par exemple en se référant aux nombres de travailleurs employés, à la surface de vente ou à d'autres critères objectifs) ». (*Message du Conseil fédéral*).

On goûtera tout le sel de cette affirmation quand on apprendra que les toutes petites entreprises, qui emploient environ la moitié des travailleurs de ce pays, représentent plus de 90% du nombre total d'entreprises ! Les CCT ne s'appliquent finalement que pour les 2% d'entreprises qui emploient plus de 100 travailleurs!

Max Robert

Alexandre Anor, député socialiste de Genève

## La Constitution européenne est incompatible avec l'exercice de la démocratie directe en Suisse

◆ Alexandre Anor est député PS dans le canton de Genève. Il a participé au Congrès de Naters en octobre dernier, et a défendu, dans ce cadre, une position opposée à l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Il sera présent à Paris au meeting du 22 janvier, contre la Constitution européenne. Il a bien voulu répondre à nos questions.

**Lors du dernier Congrès du PSS, tu as déposé et défendu une proposition soulignant le fait que la Constitution européenne est incompatible avec la préservation de la démocratie directe en Suisse.**

En effet, j'ai insisté sur le contenu de l'article I - 6 de la Constitution puisqu'il établit sans conteste la primauté des lois européennes sur le droit national des Etats membres. Donc souscrire à un tel article signifierait en cas d'adhésion, la perte de la démocratie directe et de la démocratie. Il en serait fini de la souveraineté du Parlement et de la Suisse.

Lors de la rencontre de socialistes européens organisée par *Réflexions* (1) à l'Assemblée nationale à Paris le 20 novembre, j'ai exposé l'importance pour le mouvement ouvrier des droits démocratiques en Suisse et de l'usage exercé par le peuple pour résister contre le libéralisme et l'application faite par le gouvernement des directives de libéralisation de l'Union européenne. J'ai expliqué que des voix se sont fait entendre au Congrès questionnant le contenu de la politique d'intégration euro-

péenne.

**Comment le Congrès a-t-il réagi?**

Je crois que c'était le moment, pour les socialistes suisses, d'aborder les conséquences pratiques d'une adhésion se situant dans le cadre de la Constitution européenne et de son contenu de libéralisation. Par exemple, le journal du PSS, *Socialiste.ch*, a titré : « Europe, la position du PS n'est pas figée. » (2) Dès l'ouverture du Congrès, une demande de différer la discussion au prochain congrès a été suivie d'autres propositions abordant les conséquences pour la Suisse en cas d'adhésion : « préservation de la démocratie directe et des services publics » ou encore, « les menaces de dumping salarial provoqué par l'extension de la libre circulation. » Les interventions à la tribune ont porté sur l'état d'esprit des militants.

*« Nous devons examiner toutes les questions qui se posent à propos de l'adhésion à l'Europe (...). Nous nous prononcerons sur les résultats des négociations et s'ils devaient s'avérer inacceptables, nous le dirions! »*  
(Hans-Jürg Fehr)

**Est-ce que des mesures ont été prises pour continuer ce débat?**

Certes, il sera repris dans le cadre de l'Assemblée des délégués et j'espère qu'il intéressera les socialistes, notre électeurat, les syndicats et l'ensemble du mouvement ouvrier. Déjà, une demi-journée de débat est prévue le 12 février à Genève, avec la participation de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, de Jacques Robert, secrétaire du syndicat UNIA, de François Chérix du PS vaudois et de moi-même. N'oublions pas ce que le président du PS, Hans-Jürg Fehr, a déclaré à la suite du congrès :

« Le Parti s'oppose totalement à la libéralisation du service public. Nous devons examiner toutes les questions qui se posent à propos de l'adhésion à l'Europe et elle se situe en tête de liste. Nous nous prononcerons sur les résultats des négociations et s'ils devaient s'avérer inacceptables, nous le dirions ».

**Est-ce que la question de la Constitution européenne concerne les socialistes suisses ?**

De mon point de vue, la réponse à cette question n'est pas détachée de la situation sur le terrain. Par exemple à Genève et dans d'autres cantons, la gauche est confrontée à la même politique d'austérité budgétaire. C'est l'application par le Conseil fédéral des mécanismes de Maastricht qui se soldent par un transfert de charges sur les gouvernements cantonaux, lesquels à leur tour doivent couper dans les budgets sociaux. A Genève, la gauche n'a pas la majorité. La majorité de droite a voté un budget antisocial. Mais le PS lancera le référendum contre les coupes et les transferts de charges prévus. Je rappelle qu'avec la Constitution européenne, rien de tel ne pourrait être envisageable.

**Pourquoi as-tu participé à la réunion débat pour le non à la Constitution organisée par le comité départemental à Annecy et soutenu la manifestation du 22 février à Paris ?**

Solidaire des socialistes qui combattent pour le NON à la Constitution en France ou dans les autres pays européens, je suis persuadé de l'importance de ce débat. Se mobiliser à l'échelle européenne, multiplier les échan-

ges avec les socialistes d'autres pays, n'est-ce pas renouer avec l'internationalisme? J'ai été invité par le journal *Réflexions* à Paris comme le camarade Dehousse Député socialiste européen de Belgique. Il a été invité au meeting de Strasbourg. J'ai été invité par le comité départemental du PS de Haute-Savoie. Avec d'autres élus et responsables syndicaux, nous sommes solidaires des maires des 36.000 communes françaises qui luttent pour préserver les conquêtes républicaines. C'est pour la même raison que je serai présent à la manifestation le 22 février à Paris, pour la victoire du NON à la Constitution européenne.

Rédaction

Notes

- 1) Revue éditée à l'initiative de membres du PS français appartenant au courant « la gauche socialiste ».
- 2) Le compte-rendu du Congrès paru dans le journal du PS, *socialistes.ch* explique : « Si la volonté de voir s'entamer des négociations d'adhésion d'ici la fin de la législature est maintenue, le Congrès aura permis l'expression des craintes, essentiellement romandes, quant au glacié néolibéral qui recouvrira peu à peu les institutions de l'UE. Des inquiétudes centrées sur la pérennité de la démocratie directe et du maintien du service public qui font suite à la signature et à la prochaine ratification de la Constitution européenne. Reste que la position du PS n'est pas figée, le document finalement approuvé constitue une première étape et peut encore être remanié. Une approche pragmatique défendue par Hans-Jürg Fehr qui a promis que le débat relatif aux négociations d'adhésion allait se poursuivre dans les prochaines réunions des délégués-es. »

Austérité budgétaire

## Le Parti socialiste lance deux référendums contre le budget 2005 avec les partis de l'Alternative

**E**n décembre dernier, l'Entente et l'UDC ont voté un budget 2005 totalement anti-social. Ce budget ne tient pas compte des besoins de la population. Il vise uniquement à économiser sur le dos de la majorité des citoyen-ne-s. La gauche genevoise ne peut l'accepter. Ils ont par conséquent décidé de lancer le référendum contre deux modifications législatives découlant de l'adoption du budget 2005.

### Non à un transfert de charges!

La majorité de droite du Grand Conseil veut faire participer les communes au financement des prestations complémentaires AVS/AI gérées par l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées). Cette mesure, prise suite à un accord entre l'Entente bourgeoise et l'UDC, implique un transfert de charges de 45 millions vers les communes. Ces dernières n'ont jamais été consultées par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Les communes genevoises se retrouvent confrontées à l'obligation de faire face à de nouvelles dépenses, alors même qu'elles ont déjà voté leur budget 2005. Les communes qui assument les charges sociales les plus lourdes seront les plus sévèrement touchées par le report des charges de l'OCPA. Pour respecter malgré tout l'équilibre budgétaire, elles auront le choix entre augmenter leur centime additionnel ou procéder à des coupes budgétaires. Bref, entre augmenter les impôts ou couper dans les prestations. Les socialistes ne l'acceptent pas. Ils est inadmissible que le canton présente une facture de 45 millions de francs aux communes, sans les consulter et sans leur octroyer la moindre compétence supplémentaire.

### Pas d'économies sur le dos des handicapé-e-s!

Les socialistes refusent également la diminution du revenu

minimum des personnes handicapées. La droite et l'UDC ont décidé de baisser de 13% les rentes complémentaires cantonales des handicapé-e-s, ce qui représente un montant de 288.- par mois. Cette somme constitue une bagatelle pour un-e député-e de droite. Pour une personne handicapée, il s'agit d'un montant absolument vital. Les socialistes s'opposent à

cette décision inhumaine, qui touche près de 9000 invalides.

Pour aboutir, chaque référendum devra recueillir plus de 7000 signatures, avant le 31 janvier. L'engagement de chaque militant-e du PSG est par conséquent nécessaire. Un très fort engagement est par conséquent nécessaire.

Nous comptons sur vous

**Alexandre Mariéthoz**

◆ *Au moment où nous mettons sous presse, il reste deux semaines pour récolter et faire parvenir les signatures.*

*Selon Alexandre Mariéthoz, collaborateur politique du PSG, il y a 2050 signatures rentrées pour l'instant, mais on peut estimer à plus de 3000 les signatures effectivement récoltées. Il faut donc que chacun poursuive la récolte de signatures.*

OCPA

## Les prestations sociales dans le collimateur

**L**e budget 2005, adopté en décembre 2004, amorce un virage dans le démantèlement des acquis. Cette fois la majorité de droite du Grand Conseil s'en prend aux prestations sociales accordées aux plus démunis.

D'abord avec le report sur les communes de 45 mio concernant le financement des prestations complémentaires à l'AVS/AI versées par l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées). Cette mesure risque d'impliquer que certaines communes supprimeront des aides afin de faire face à cette charge imprévue dans leur propre budget communal. La Ville de Genève, par exemple, a déjà annoncé la possibilité de supprimer les prestations municipales qu'elle accorde, soit frs 180.— par mois pour une personne seule et frs 235.— pour un couple.

Ensuite 20 mio d'économies se feront sur le dos de certains bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales à

l'AVS/AI en supprimant le barème différencié accordé aux personnes invalides à + de 70%. Cette coupe représentera une perte mensuelle de frs 290.— pour une personne seule et frs 490.— pour un couple où les 2 membres seraient invalides à + de 70%. Sur un revenu mensuel assuré (après paiement du loyer) de frs 1'950.— pour une personne seule et frs 3'420.— pour un couple, cela représentera une baisse des revenus de quelque 15%.

15% de revenus en moins à ceux qui ont le minimum, pour financer les 12% de baisse d'impôts accordée aux plus riches de ce canton, c'est ça la politique de cette majorité de droite!

Politique heureusement combattue : 2 référendums sont actuellement en cours pour s'opposer à ces 2 mesures. Un lancé par le Parti Socialiste, l'autre par l'AVIVO, chacun soutenu par les organisations ouvrières.

**Correspondant**

Transports publics

## Un référendum contre la privatisation

**D**eux députés libéraux, anciens membres du comité d'administration des transports publics genevois, sont à l'origine du projet de loi qui a déclenché la mobilisation des travailleurs des TPG et du syndicat SEV. Le projet de loi en question fut adopté en septembre dernier en pleine mobilisation de la fonction publique genevoise comme une provocation. Ce lui-ci propose la suppression du plafond de 10 % du budget consacré à la sous-traitance de l'exploitation des lignes ou de l'entretien. Accepter d'aller au-delà de cette limite, c'était à coup sûr ouvrir la porte à une privatisation du service public des transports avec pour conséquence immédiate une menace sur les salaires et l'emploi. La direction des TPG ne s'est pas prononcée contre cette modification de la loi. Seul le syndicat de la branche, le SEV-TPG, s'y est opposé en lançant immédiatement le référendum. Un comité unitaire s'est rapidement constitué avec l'appui des partis (PS, Alliance de gauche, Verts). La détermination du personnel a permis d'obtenir le double de signatures nécessaires (14'000) avant l'échéance du délai légal. Les travailleurs des TPG se sont massivement mobilisés pour tenir des stands et engranger rapidement, à eux seuls, la moitié de signatures. Ce résultat a aussi été rendu possible par ce que la population a compris les enjeux et s'oppose à toute remise en cause du service public.

La votation sur le projet de loi est fixée au 24 avril, d'autres sujets qui concernent le service public feront partie des thèmes proposés au vote (occupations temporaires, transfert des charges aux communes, baisse des prestations aux invalides, etc.). Un comité unitaire pour mener campagne va se constituer. Il aura pour motivation de contrer la menace de privatisation des transports publics genevois.

**V. L**

GENÈVE

Elections cantonales

## Il faut changer de majorité pour changer de politique

◆ *La politique budgétaire du Conseil d'Etat genevois – aggravée en l'occurrence par la majorité bourgeoise du Parlement – dresse contre elle depuis des mois la mobilisation de milliers et de milliers de fonctionnaires et d'usagers des services publics et des assurances sociales.*

### L'austérité érigée en système

Rien d'étonnant à cela : le 24 juin dernier, à l'occasion de l'adoption du budget 2004 par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat expliquait par voie de communiqué qu'il avait « voulu que les actions entreprises s'inscrivent dans la durée ». Et il ajoutait : « Il a ainsi adopté un plan financier quadriennal qui fixe les étapes du rétablissement des finances publiques et, au-delà du retour à l'équilibre budgétaire, vise à la diminution de la dette. Il a proposé au Grand Conseil un projet de loi de frein au déficit qui renferme les bases durables des règles qui devraient présider à l'équilibre budgétaire. »

### Offensive sur tous les tableaux

En application de cette orientation, le Conseil d'Etat a élaboré et fait adopter par la majorité du Parlement, en décembre dernier, un budget de régression sociale généralisée : la loi sur les salaires n'est pas appliquée, entraînant des baisses salariales, les postes nécessaires pour compenser l'évolution démographique ne sont pas créés, les minima sociaux baissent de plus de 20%, les tarifs des bus augmentent, la redevance exigée des SIG est augmentée massivement, les occupations temporaires pour les chômeurs en fin de droit sont en partie liquidées, une partie importante des charges sont reportées sur les communes (voir dans ces pages)...

### Résistances

Le mouvement de grève qui a traversé toute la fonction publique depuis le mois de septembre, avec encore une grève le 13 décembre dernier, montre la détermination des travailleurs et de la population à résister face à ces attaques, avec les organisations syndicales. On assiste également à la multiplication des référendums cantonaux contre cette politique. En décembre, il y a eu l'aboutissement important (avec le double de signatures nécessaires) du référendum contre une loi supprimant le plafond pour la sous-traitance qui vise à privatiser certaines lignes des TPG, ainsi que l'aboutissement du référendum contre la suppression des

occupations temporaires pour les chômeurs en fin de droit. Aujourd'hui, le PSG vient de lancer le référendum contre le transfert de charges de l'OCPA aux communes, diverses organisations ont lancé le référendum contre la diminution des rentes complémentaires pour les prestataires, ce qui peut diminuer leur revenu de 300.- par mois.

### Les élections cantonales: il faut une issue politique

La fonction publique va continuer à se battre sur le terrain syndical, notamment contre le projet de loi des partis bourgeois, qui vise à supprimer le statut du personnel. La population ne supporte plus les

ponctions ou la baisse de prestations, alors que la droite continue à vider les caisses, en diminuant les impôts. C'est là source principale du déficit du budget cantonal. Dans ces conditions, ne faut-il pas changer de majorité pour stopper cette régression ? N'est-ce pas l'enjeu des élections cantonales qui se tiendront en octobre prochain ? Il faut gagner la majorité avec le Parti socialiste pour imposer une politique de défense des revendications des travailleurs et de la population. C'est inséparable de la défense des prérogatives du Parlement. C'est inséparable de la défense des droits démocratiques.

Luc Deley

NEUCHÂTEL

## Etablissement hospitalier multisite : la porte ouverte aux privatisations

Lors de sa séance du 30 novembre, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la loi sur l'Etablissement hospitalier multisite cantonal (EHM). Cette loi veut coordonner les activités des différents hôpitaux du canton dans le but de faire des économies. Le SSP a décidé de lancer un référendum contre cette loi, car elle ouvre la porte à une privatisation des hôpitaux. Le comité de l'Union Syndicale Cantonale a décidé à l'unanimité de soutenir ce référendum. Les syndicats avaient jusqu'au 14 janvier pour récolter les 4500 signatures nécessaires.

La loi contient en effet plusieurs articles allant dans le sens de la privatisation. L'article premier annonce clairement ces intentions en décrétant que l'EHM est indépendant de l'état : « Sous la raison so-

ciale « Etablissement hospitalier multisite cantonal » (ci-après: EHM), il est constitué un établissement de droit public cantonal, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. ». Si l'on compare cet article avec l'article premier de la loi sur l'université (« L'Université de Neuchâtel est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique qui dépend du canton de Neuchâtel ») on constate un changement politique fondamental.

Un autre point de la loi posant problème est l'article 9 de la loi EHM : « Les rapports de travail de tout le personnel de l'EHM sont régis par une convention collective de travail de droit privé ». La loi met donc tout le personnel de la santé publique (plus de 2200 personnes) au bénéfice d'un contrat de droit privé et non pas de

droit public comme on pourrait l'attendre dans une structure mise en place par l'Etat. Cette loi est mise en place alors que les assureurs marquent clairement leur volonté de prendre un plus grand contrôle des hôpitaux en introduisant la concurrence dans le but de diminuer les coûts. Actuellement les hôpitaux sont financés partiellement par les assurances et partiellement par des subventions cantonales. Les assureurs veulent passer à un financement moniste, c'est-à-dire un système où les assurances encaisseraient les subventions cantonales et financeraient ensuite seules les hôpitaux. La mise en place d'un EHM indépendant de l'Etat avec une CCT de droit privé ne peut que faciliter cette prise de contrôle par les assureurs.

Daniel Hofer

Entretien avec Saman, militant Sri Lankais exilé.

## «Une véritable aide passe par l'annulation totale de la dette»

### • Quelle est la situation dans ton pays au lendemain des dramatiques événements ?

Beaucoup de choses ont été écrites mais la catastrophe est vraiment terrible. Ici parmi tous les compatriotes, je n'en connais pas un qui n'ait perdu un membre de sa famille. Des villages entiers ont été rasés. Dans certains endroits, c'est toute la population qui a disparu. Au pays il y a un élan formidable de solidarité, des milliers de volontaires cherchent à rejoindre le Sud et le Nord-Est pour essayer d'aider les survivants et aider à reconstruire.

### • On apprend que 1'200 Marines américains débarquent au Sri Lanka en affirmant venir apporter une aide humanitaire. Quel est ton premier sentiment ?

C'est une évidence que notre peuple a besoin d'aide. Nous

avons besoin d'eau, de nourriture, de médicaments. Ensuite, il faudra reconstruire le pays. Mais la première idée qui s'impose, c'est que la dette à l'égard du FMI doit être immédiatement abolie. Elle s'élève à 10 milliards de dollars. Le pays doit pouvoir disposer de toutes ses ressources financières pour reconstruire. Une véritable aide passe par l'annulation totale de la dette contrairement à ce que l'on nous raconte sur un moratoire. Pourquoi un moratoire? Le pays a connu une des plus grandes catastrophes de son histoire. La question de la dette, de son annulation totale est un besoin vital. Comment reconstruire les villages entiers, comment rouvrir les usines, comment aider les enfants qui se retrouvent seuls s'il faut payer des milliards au FMI alors que le pays est dévasté?

Bien entendu, chacun comprend qu'aujourd'hui dans l'urgence la population a besoin d'eau, de nourriture, de médicaments. Mais est-il possible d'envisager un seul instant que l'on puisse ajouter de nouveaux drames au drame qui vient de se passer? Depuis des années l'impérialisme américain cherche à construire des bases militaires dans le pays, plus précisément dans la rade de Trincomalée.

Les Américains sont très attentifs à la situation au Sri Lanka qui n'est pas un pays comme les autres. Il y a une longue tradition de combat forgé dans la lutte pour l'indépendance nationale. La population est très politisée. Dans la dernière période, il y a eu la volonté de constituer un mouvement patriotique pour défendre le pays avec de nombreuses tendances politiques, intellectuelles, les syndicats. Une coalition syndicale s'est constituée pour la défense de la patrie, contre les privatisations et l'impérialisme. Alors, est-il envisageable un seul instant que l'on utilise le malheur de notre peuple pour d'autres intentions, pour ins-

taller des bases militaires permanentes dans notre pays ?

### • Est-ce vraiment cela qui se profile ?

Il faut, en premier lieu, comprendre les objectifs de l'impérialisme. Quels sont ses intérêts pour intervenir militairement ou bien économiquement dans la région?

Avec les expériences en ex-Yougoslavie ou dans les pays d'Afrique, on voit bien comment les Américains divisent les pays pour leurs propres intérêts.

L'impérialisme pense faire la même chose pour les pays d'Asie du Sud. Il serait inadmissible qu'ils utilisent la situation pour avancer dans ce sens. Ce que nous devons faire, c'est travailler avec toutes les composantes : les Singalais, les Tamouls et tout le peuple du Sri Lanka pour constituer un mouvement national contre l'impérialisme pour défendre la souveraineté nationale et les ressources économiques du Sri Lanka. Au-delà, ce qui est en jeu, c'est aussi la paix territoriale de l'Asie du Sud.

Il est donc décisif que le peuple du Sri Lanka puisse rester maître de son destin. Je suis très inquiet de voir que les pro-

positions de l'aide humanitaire se traduisent par l'installation programmée d'un contingent militaire indien au nord de l'île et un autre, américain, au sud. Cela pourrait dessiner la carte de partition de l'île.

Il faut savoir que cette proposition de partition séparant Tamouls et Singalais est un plan traditionnel de l'impérialisme pour diviser notre nation, l'affaiblir et lui permettre de faire de l'île une base militaire, à l'entrée de l'Océan indien.

Un mot pour conclure : malgré le drame, la population veut vivre, la nation veut vivre. La solidarité qui s'exprime au pays, qui s'exprime également dans toute la diaspora en France et dans le monde, s'inscrit dans la tradition de notre peuple.

Nous voulons vivre. Nous ne pouvons accepter qu'en utilisant ce drame, on en profite pour fermer les usines, on en profite pour s'installer dans notre pays, pour remettre en cause notre souveraineté nationale.

Nous avons besoin de rassembler toutes les informations, de les faire circuler dans le pays, dans la région, dans le monde entier.

Informations internationales

### IMPRESSUM

Editeur responsable:  
Michel Gindrat

#### Comité de rédaction:

Alexandre Anor  
Paul Bayard  
Luc Deley  
Daniel Hofer  
Claude Iseli  
Max Robert

#### Ont collaboré à ce numéro:

Albert Anor  
André Eicher  
Simone Girodo

#### Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière  
Case postale 1  
1211 Genève 28  
CCP: 12-67458-3  
Fax: 022-733 87 31  
www.ucpo.ch



## La dette des pays ravagés: 400 milliards de dollars que les banques et le FMI ne veulent pas lâcher

La dette externe de l'Indonésie est de 134.4 milliards de dollars. Celle de l'Inde est de 118 milliards, celle de la Thaïlande de 51.6 milliards, celle du Sri Lanka de 10.2 milliards, celle du Bangladesh de 18.8 milliards, celle de la Malaisie de 49.1 milliards.

En tout, un peu moins de 400 milliards de dollars US, plus de cent fois le montant de l'aide accumulée à l'échelle mondiale sur la base de l'appel à la charité auprès des peuples, laquelle ne parviendra probablement pas intégralement auprès des populations concernées, comme le signale Kofi Annan lui-même.

Si l'on comprend bien, le pillage au moyen de la dette se poursuit sans états d'âme particuliers. Les milliards de dollars promis, s'ils parviennent dans les régions concernées, serviront juste à alimenter un marché largement dominé par des activités de type maffieux...

**ENTENTE  
INTERNATIONALE**

22 janvier 2005 à Paris, meeting et manifestation

# «Non à la Constitution européenne, oui à l'Europe des peuples et des nations !

**BELGIQUE**

« C'est un retour au 19<sup>ème</sup> siècle »

*Dès le mois de juin 2003, Georges Debunne, ancien secrétaire général de la FGTB déclarait :*

« Cette Constitution européenne – qui sera supérieure aux Constitutions nationales qui devront être révisées pour entrer en concordance avec les règlements européens, comme ce fut le cas déjà à de multiples reprises, ne permet plus aux partis progressistes de faire adopter des lois de progrès social. Par contre, le renforcement des règles de la concurrence et des critères drastiques du Pacte de stabi-

lité donne tout pouvoir aux partis de droite de jouer le dumping social et fiscal, de soutenir le capitalisme sauvage et l'exploitation sans limites des travailleurs par des sous-statuts, des bas salaires et la généralisation du travail intérimaire, sans obligation d'assumer les risques de la vieillesse, du chômage et de la maladie. Un retour au XIX<sup>ème</sup> siècle ! »

C'est pourquoi nous vous invitons à participer à la manifestation et au meeting international contre la Constitution européenne qui auront lieu à Paris le samedi 22 janvier 2005

**Inscrivez vous auprès de la délégation.**

**ROUMANIE**

**Miron Cozma, grâcié puis emprisonné à nouveau, «sur pression de l'Union européenne et des Etats-Unis»**

*Nous publions ci-après une lettre de Ioan Pisc, président du Bloc national syndical, à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples. Il participera au 22 janvier.*

**« Il a fait son devoir de leader syndical »**

**Chers amis,**

J'ai signé, en tant que dirigeant syndical dans l'énergie, l'appel de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples pour la libération de Miron Cozma.

Je considère, à mon tour, qu'il est inacceptable que, sous la pression de l'Union européenne et des Etats Unis, le président de la Roumanie révoque la grâce accordée à un homme qui a passé sept ans et demi en prison seulement parce qu'il a fait son devoir de leader syndical.

Comme vous le savez, en Roumanie, conformément à la presse, l'opinion publique est à 80% favorable à l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne. C'est là, pourtant, un chiffre discutable, surtout parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne connaissent pas les conséquences de l'adhésion à l'Union européenne pour des secteurs stratégiques comme l'énergie, où les politiques ont un effet direct sur la population.

**« Je voudrais participer, le 22 janvier, aux rencontres que vous organisez »**

Je sais que vous organisez, le 22 janvier, une manifestation internationale contre la Constitution européenne, et à cette occasion, plusieurs rencon-

tres entre des syndicalistes de différents pays sur ce sujet. En appréciant la position unique que vous avez eue, au plan international, dans le cas Cozma, je sais que vous donnez de l'importance aux respects des droits et des libertés syndicales, et c'est une raison pour laquelle je voudrais vous rencontrer et, et surtout, participer à ces rencontres, pour avoir plusieurs informations sur les conséquences de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne en ce qui concerne l'énergie.

**IOAN PISC, Président exécutif du Bloc national syndical**

(voir aussi page 10)

## Abonnez-vous!

**Je m'abonne au Journal de l'UCPO**

**1) Abonnement au Journal de l'UCPO.  
30 francs (50 francs à prix de soutien)**  
10 numéros, (pli fermé)

**2) Abonnement au Journal de l'UCPO et à Informations internationales.**

**50 francs (80 francs à prix de soutien)**  
10 numéros (pli fermé) et livraison bi-mensuelle d'Informations internationales par courrier électronique.

Je choisis l'abonnement n°.....

Nom, prénom.....

Adresse.....

E-Mail.....

Localité.....

date, signature.....

**Talon à envoyer à:**  
UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28  
Versements:CCP No 12-67458-3

## Libérez Miron Cozma !

**Envoyez télégrammes et prises de position à :**

**Présidence de la République de Roumanie**

**Palatul Cotroceni, Geniului Bd , n° 1 Bucarest - Roumanie**

**Envoyez le double des prises de position à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 - Paris France**

**Fax : (33 1) 48 01 88 36  
E.mail:  
eit.ilc@fr.oleane.com**

ROUMANIE

# Amplifier encore la campagne internationale pour la libération immédiate de Miron Cozma !

## Lettre au mouvement syndical et ouvrier international

◆ *Un mois à peine après l'arrestation du responsable syndical mineur de Roumanie Miron Cozma, ce sont désormais des responsables syndicaux et militants ouvriers de plus de vingt pays, à tous les niveaux, qui ont pris position pour sa libération immédiate (Allemagne, Bangladesh, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine [Hong-Kong], Espagne, Etats-Unis, France, Inde, Irak, Italie, Maroc, Mexique, Pakistan, République de Maurice, Roumanie, Sri Lanka, Suisse et Ukraine). Nous publions la lettre du Comité national de Roumanie pour la libération de Miron Cozma*

### Chers Amis,

Le Comité national pour la libération de Miron Cozma s'est réuni à Petrosani, le 8 janvier 2005. Nous avons pris note avec satisfaction du fait que, depuis la libération et puis la réarrestation abusive de notre frère Miron Cozma, des centaines de militants de plus de 20 pays de tous les continents ont envoyé aux autorités roumaines des messages de protestation. Nous voulons, par cette voie, les remercier tous, pour la solidarité qu'ils ont exprimée face à la situation très grave à laquelle Miron Cozma est confronté.

Encouragés par cette campagne internationale, nous avons décidé de donner une nouvelle impulsion à la campagne nationale pour la libération de notre frère. Notre démarche a déjà été rejointe par des syndicalistes de différentes organisations, de plusieurs secteurs, qui partagent notre position qui est de dire qu'il est inadmissible qu'un dirigeant syndical soit condamné à de lourdes années de

prison, parce qu'il a respecté le mandat confié par ses adhérents.

Nous nous proposons d'organiser, le 5 et le 6 février, à Petrosani, une Conférence nationale pour la défense des libertés syndicales, pour la libération de Miron Cozma et le retrait des accusations contre les autres syndicalistes mineurs, inculpés pour les protestations de 1999. A cette conférence, nous proposerons aux organisations syndicales et ouvrières qui ont pris posi-

tion dans le cadre de la campagne internationale, d'envoyer leurs délégués pour chercher ensemble, des solutions d'amplification de nos efforts pour la libération de Miron Cozma. A cette occasion, les délégués de l'étranger pourraient être présents à la séance du 7 février de la Haute Cour de cassation et de Justice de Bucarest qui va juger le recours introduit par Miron Cozma et cinq autres dirigeants syndicaux, au vu des condamnations pronon-

cées par la Cour d'Appel pour avoir « sapé le pouvoir de l'Etat », lors des protestations de janvier 1999.

Nous vous remercions encore une fois pour votre soutien, qui démontre que la solidarité ouvrière n'a pas disparu, en dépit des pressions auxquelles les organisations syndicales et ouvrières sont soumises partout dans le monde.

**Comité national pour la libération de Miron Cozma**

YUGOSLAVIE

### La Bosnie sous tutelle

## Le protectorat de l'ONU

Cela va faire bientôt 10 ans qu'un cessez-le-feu a été établi en Bosnie-Herzégovine. Quelle est la situation aujourd'hui pour la jeunesse et les travailleurs de ce pays? Comment se traduit concrètement pour les peuples de Bosnie-Herzégovine le protectorat de l'ONU?

Rappelons les faits: la Yougoslavie souveraine a été démantelée au moyen d'une guerre meurtrière et barbare (1) contre les peuples de Yougoslavie qui avaient refusé pendant des années la remise en cause de leur conquêtes sociales (2) par les mesures dites thérapeutiques du FMI sous couvert de remboursement de la dette (3). Les états impérialistes européens, sous la direction de l'administration américaine, relayés par les partis directement issus de la bureaucratie titiste, ont alimenté cette guerre pour justifier l'intervention armée et les occupations militaires qui s'en sont suivies. Ces politiques ont abouti à la mise en place d'un « protectorat international » scellé par les accords de Dayton en 1995.

Le protectorat de l'ONU en Bosnie est à la fois militaire et

civil. Militaire parce que les troupes de la SFOR y sont toujours stationnées. Civil aussi parce que la fédération de Bosnie-Herzégovine est administrée par un haut représentant désigné par l'ONU et par un gouverneur de la Banque centrale désigné par le FMI. Le haut représentant a par exemple le pouvoir de choisir les candidats aux élections fédérales et de démettre à tout moment les élus, tandis que le gouverneur de la Banque centrale, par des taux d'intérêts exorbitants, livre le marché intérieur aux importations des multinationales en empêchant tout développement économique national. Par ailleurs, les aides au soi-disant développement sont soumises au respect des plans de privatisations, à la liquidation des industries désignées comme non-rentables et des services publics, à l'ouverture à la désormais célèbre « économie de marché » et à la destruction de la protection sociale.

En Bosnie, cette situation a pris une tournure dramatique puisque 75% de la population vit sous le seuil de pauvreté, que 40% de la population est au chômage et que le pays est con-

fronté à l'émigration des jeunes les plus qualifiés et gangrené par une corruption sans précédent.

1-Les guerres en ex-Yougoslavie ont fait plus de 300 000 morts et 4 millions de réfugiés, sans compter les centaines de milliers de blessés, de mutilés ou d'orphelins.

2-Les années 1980 et 1990 ont été marquées par des dizaines de milliers de grèves suscitées par les plans d'austérité imposés aux travailleurs par le gouvernement fédéral ou par les autorités de chaque république de plus en plus « décentralisée ».

3-Les plans d'austérité ont commencé dès 1982 mais ils ne revêtaient pas alors une forme officielle. Ce n'est qu'en 1990 que la pression du FMI devint transparente avec les mesures d'un type nouveau élaborées par l'économiste américain Jeffrey Sachs. Elles ne restèrent qu'à l'état de projet, les événements tragiques ayant modifié la donne. Néanmoins, les recommandations de Jeffrey Sachs ne sont pas restées dans un tiroir comme la jeunesse et les travailleurs de Pologne et d'ex-URSS peuvent encore aujourd'hui en témoigner pour leur grand malheur.

Enquête au Kosovo quatre ans après la fin des bombardements

## «La situation s'est dramatiquement dégradée suite à l'intervention de l'OTAN»

◆ *L'Entente internationale des travailleurs et des peuples a toujours combattu les guerres de rapines et de pillage dans les pays de l'ex-Yougoslavie. En particulier, nous avons combattu le bombardement de la Yougoslavie en 1999 et le débarquement consécutif des troupes de «la communauté internationale» au Kosovo. La situation tragique imposée aux peuples de la région à la faveur de la guerre est monstrueuse. La question qui se pose est donc de savoir quelle issue peut s'ouvrir pour défendre les droits des peuples dans la région?*

*Nous publions ici une tribune libre destinée à alimenter ce débat (voir aussi ci-contre, page 10).*

**Rédaction.**

### Le Kosovo : un otage de plus dans la guerre du pétrole (1)

**Le 13 août 2004** : douze personnes, originaires de Belgique, France, Suisse, États-Unis, quittent Belgrade. Ce groupe d'observateurs s'était fixé comme objectif de constater sur place, pendant une dizaine de jours, la réalité de l'épuration ethnique au Kosovo et les conditions de survie des populations minoritaires. (2)

**15 août** : la visite de la mahala rom de Mitrovica en dit long sur la violence du nettoyage ethnique qui a accompagné l'entrée des forces de l'OTAN au Kosovo. Plus de 7000 Roms habitaient ce quartier situé au sud de la ville, à proximité du fameux pont sur l'Ibar. C'était le plus grand quartier rom du Kosovo : il a été vidé de ses

habitants, puis rasé par les extrémistes de l'UCK, le 17 juin 1999, sous les yeux des soldats français. (3)

**16 août** : entretien avec Marek A. Nowicki, Ombudsman désigné conjointement par le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU et par l'OSCE. Une place de choix pour prendre la mesure de la situation de blocage qui caractérise le Kosovo : absence de droit, absence de sécurité pour les minorités, absence de travail, absence de souveraineté, absence de perspective en dehors de la réalité d'une occupation militaire et policière sans fin. (4)

Une constante dans les déclarations entendues pendant ce voyage : la solution n'est plus entre les mains des populations concernées. C'est la « communauté internationale » qui a les cartes en main, nous sommes donc collectivement concernés, qu'on le

d'abord parce que la Loi change en permanence, « transition » post-socialiste vers l'économie de marché oblige, ensuite parce que les instances de recours passent forcément par la structure onusienne de tutelle, qui est, par définition, non démocratique !

Toute personne sensée doit admettre que la situation s'est dramatiquement dégradée suite à l'intervention de l'OTAN : dans l'immédiat, sur le plan des droits de l'Homme et de la sécurité et par la suite sur le plan économique et social. Dès lors, la course contre la montre est engagée, car la question du statut final doit revenir sur le tapis dans le courant de l'année 2005. Il sera alors très difficile de cacher la situation qui prévaut au Kosovo. Pour les procureurs du Tribunal de La Haye (TPIY), il s'agit donc de faire adopter, coûte que coûte et au plus

d'obtenir en imposant des avocats à la défense, au risque de décrédibiliser totalement ce Tribunal déjà largement contesté.

Seule certitude pour l'avenir : la base militaire US de Camp Bondsteel est solidement implantée au cœur des Balkans, à proximité de la frontière avec la Macédoine. À quelques kilomètres du fameux corridor 8, destiné à accueillir le pipeline de la compagnie américaine AMBO (Albania, Macedonia, Bulgaria Oil Company). Le corridor 8 est intégré au gigantesque projet stratégique de ligne de communication trans-balkanique destiné à assurer la liaison entre Burgas en Bulgarie et le port Adriatique de Vlore en Albanie, projet dont l'étude de rentabilité fut effectuée par la compagnie d'ingénierie Brown & Root, filiale britannique de la compagnie Halliburton dont Dick Cheney fût PDG avant de devenir vice-président des États-Unis... (5)

**Philippe Scheller,**  
participant au  
voyage au  
Kosovo

#### Notes

(1) Extrait de la liste de diffusion Damnés du Kosovo sur

[www.gael.ch/collectif/](http://www.gael.ch/collectif/)

(2) Un voyage pour rompre cinq ans de silence. Journal de voyage sur

[www.csotan.org](http://www.csotan.org)

(3) Interview avec un responsable du camp de Leposavic

[www.csotan.org](http://www.csotan.org)  
(4) Ombudsperson Institution in Kosovo

[www.ombudsmankosovo.org](http://www.ombudsmankosovo.org)

(5) Michel Collon, « Monopoly - L'OTAN à la conquête du monde », éd. EPO - 2000, p. 98-99 et Michel Chossudovsky « Les États-Unis sont en guerre en Macédoine » juillet 2001.



veuille ou non. L'une des exigences de la « communauté internationale » vis-à-vis de l'administration provisoire du Kosovo est de faire appliquer la Loi. Mais dans les faits, cette exigence n'a pas de sens,

vite, par le jury la condamnation de Slobodan Milosevic pour génocide afin de justifier l'intervention militaire illégale de l'OTAN en 1999, au besoin, en faisant taire l'accusé. C'est précisément ce qu'ils tentent

Conférence mondiale, 18, 19 et 20 mars 2005 à Madrid

## Appel pour une session spéciale du Tribunal international sur l'Afrique

◆ Nous avons publié dans notre précédent numéro les documents préparatoires à la Conférence mondiale de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples. La Conférence sera également l'occasion de tenir une session spéciale du Tribunal international appelé à juger les responsables de la dérive meurtrière qui menace les peuples d'Afrique.

◆ *Lybon Masaba, secrétaire du Socialist Party of Azania Président du Tribunal international chargé de juger les responsables de l'évolution meurtrière qui menace l'existence même des travailleurs et des peuples d'Afrique, a lancé un appel pour que se tienne une session de ce Tribunal international. Celle-ci se tiendra à Madrid le 18 mars 2005, à l'Université Carlos III Getafe-Madrid (Espagne) le 18 mars 2005, à la veille de la conférence mondiale. Nous publions son appel (extraits).*

Il y a quatre ans, des syndicalistes noirs, des représentants d'organisations politiques et des militants de plus de 21 pays africains, du Brésil, du Royaume-Uni, de France, des Etats-Unis et des Caraïbes se sont réunis lors du Tribunal international sur l'Afrique qui s'est tenu à San Francisco, en Californie. Sur la

base de témoignages détaillés et convaincants et de la documentation rassemblée lors de sessions préparatoires du Tribunal qui se sont tenues à travers l'Afrique pendant plus de deux ans, un coup de projecteur a été jeté sur l'évolution fatale qui menace l'existence même des peuples d'Afrique et des Noirs où qu'ils vivent.

L'Afrique, notre continent, a d'abord été brutalement ravagée par la traite des esclaves, suivie immédiatement de l'occupation coloniale par les pays étrangers occidentaux. Ensuite, la promesse de libération nationale a été confisquée et trahie par l'atrocité des prétendues "guerres ethniques et religieuses" et par les programmes d'ajustement structurel et de rééchelonnement de la dette — qui ont tous été imposés par le gouvernement américain et par les institutions du capital financier international (FMI, Banque mondiale, OMC, Union européenne, le Pacte africain de croissance et des affaires [AGOA], le Nouveau Partenariat pour le développement

de l'Afrique [NEPAD]). Des millions de gens meurent sur les champs de massacre, dans nos villages ou dans les rues de nos villes du VIH/SIDA et de pandémies que l'on croyait éradiquées depuis longtemps.

A Los Angeles, puis à Durban, nous avons réaffirmé que le racisme contre tous les peuples d'origine africaine sur tous les continents est un fléau qui n'a pas été éliminé. Au contraire, les Noirs — du Brésil, des Caraïbes, des Etats-Unis — sont amenés à vivre dans des conditions inhumaines, entassés dans les prisons, enchaînés comme des forçats, soumis aux violences policières gratuites et/ou précipités dans le gouffre du chômage et de la perte de logement.

Les enfants d'Afrique cherchent une lueur d'espoir. Nos peuples veulent un futur où personne ne sera sans-terre, sans-abri, au chômage, pauvre ou dans le besoin. Ils veulent vivre en paix, sans les guerres imposées de l'extérieur par des intérêts financiers. Ils veulent empêcher la destruction de leurs nations et de leurs propres fils et filles.

La principale question dans l'esprit de tout un chacun en Afrique est celle-ci : est-il possible d'arrêter ce cours meurtrier ? Est-il possible de sauver le continent africain ? Pouvons-nous éviter le sort qui, si l'on ne fait pas marche arrière, attend l'humanité entière ?

Quelle est la situation aujourd'hui ? Les choses se sont-elles améliorées ?

Près de quatre ans après l'assemblée générale du tribunal, les choses ont beaucoup empiré. L'Afrique est écrasée sous le fardeau de la dette extérieure. Les guerres meurtrières sont organisées à grande échelle, alors que ces mêmes institutions financières sont allées plus loin dans le pillage et le démembrement de nos pays.

L'Afrique subit des conflits interminables — du Soudan à la République démocratique du Congo. La Côte-d'Ivoire est embourbée dans une guerre civile meurtrière. Le Burundi et le Rwanda, dix ans après, sont toujours des foyers de tension. L'Ouganda et le Zimbabwe sombrent dans la violence. Plus de treize pays africains sont impliqués dans divers types de guerre.

Les économies de ces pays ont été détruites, ils ne sont plus capables de traiter les pandémies qui ravagent le continent, dont le VIH/SIDA, qui a coûté plus de 20 millions de vies en moins de dix ans. Que dire de la malaria, de la tuberculose et d'autres tueurs sur le continent africain ? La seule chose qui soit respectée, attendue, et réalisée, même dans ces temps difficiles, est le paiement de la dette extérieure. (...)

L'urgence de la situation ne peut être exagérée.

Quatre ans après nous être réunis à Los Angeles, il est urgent de se rencontrer et de construire la résistance pour défendre le futur de notre peuple, et particulièrement de nos enfants.

Nous vous invitons tous, vous qui avez participé ou supporté le Tribunal international sur l'Afrique, à nous rejoindre le 18 mars 2005 à Madrid, en Espagne, pour une session spéciale du Tribunal international sur l'Afrique. Ce Tribunal se réunira à la veille de la conférence mondiale de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, à laquelle assisteront des représentants de syndicats de tout le continent africain et de la diaspora africaine.

Donnez-nous de vos nouvelles.

**Lybon Masaba,**  
**Secrétaire du Socialist**  
**Party of Azania**  
**Président du Tribunal**  
**international sur l'Afrique**

### Avant la Conférence mondiale se tiendront

• **le jeudi 18 mars** un meeting international « pour l'égalité en droit des femmes et des hommes dans la société, et en particulier, dans les relations de travail » ;

• **le vendredi 19 mars** une session du Tribunal Afrique « Le mouvement ouvrier international dans la lutte pour la paix face aux conflits meurtriers qui disloquent le continent et les peuples » ;

• **le vendredi 19 mars**, une nouvelle session de la Rencontre européenne « pour la paix, la démocratie et les droits ouvriers » :

« Au moment où se trouve posée dans tous les pays d'Eu-

rope la question de la Constitution européenne et de la marche à l'élargissement de l'Union européenne, se tiendra de 9 heures à 16 heures une nouvelle session de la "Rencontre européenne pour la paix, la démocratie et les droits ouvriers". Ce lieu de convergence entre militants ouvriers, élus, de toutes tendances, a pris l'initiative à Genève en juin 2004 d'un appel pour l'action unie contre la Constitution européenne. Le thème du débat portera en particulier sur "les conséquences des directives de l'Union européenne, l'indépendance du mouvement ouvrier vis-à-vis des processus institutionnels visant à son intégration".